



L'Union nationale des acteurs
du développement local organise les
Rencontres Territoires
en Auvergne - Rhône-Alpes

Accessibilité des services : comment articuler nos schémas et nos énergies ?

Devançant la loi NOTRe, le Syndicat du Pays de Maurienne a entrepris l'élaboration d'un Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Au-delà de cette démarche exemplaire, les questionnements soulevés gagnent à être partagés : quelles sont les articulations avec les schémas de services départementaux et les opérateurs de services ? Quelles places et quels rôles y a-t-il pour les acteurs associatifs et les habitants du territoire dans la mise en œuvre de ce schéma ? Quelles sont les capacités d'action et de négociation des parties prenantes ?

Synthèse de la journée

Jeudi 28 avril 2016

Salle Belledonne, Saint-Rémy-de-Maurienne



Sommaire (et programme de la journée)

Entrée en matière	4
Christian ROCHETTE.....	4
Yves DURBET	5
Jean MAILLET	6
Regards croisés : « Les Schémas territoriaux d’accessibilité aux services : point d’étape sur leur conception et mise en œuvre au niveau national et local ».....	7
Sylvie CABASSOT.....	7
Julie RAUX	17
Table ronde : « Articuler et mettre en cohérence des Schémas sur différents niveaux territoriaux et impliquant une pluralité d’acteurs ».....	28
Cathy CAMBOULIVES.....	28
Rozenn HARS	30
Yves DURBET	30
Nicolas HUGRON	31
Pierre-Louis REMY.....	31
Valérie HUTTAUX.....	32
Anne PIGUET	32
Emilie BONNIVARD, Grand témoin de la matinée	33
Atelier 1 : « Identifier des méthodes, postures et <i>ambiances</i> favorables pour la co-construction d’un schéma de services »	35
Atelier 2 : « Accessibilité des services : comment articuler nos schémas et nos énergies ? ».....	37
Liste des participants	39

Les sigles employés :

- AACA : Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle
- ACA : L'Association Cantonale d'Animation
- Acsé : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
- ASADAC-MDP : Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux collectivités – Mission Développement Prospective
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
- CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- CLD : Conseil Local de Développement
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPER : Contrat de Plan Etat Région
- CTS : Contrat Territoire de Savoie
- DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- MSA : Mutuelle Sociale Agricole
- MSaP : Maisons de Services au Public
- MSP : Maisons des Services Publics
- NOTRe : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
- SGCIV : Secrétariat général du comité interministériel des villes
- UNADEL : Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- SPM : Syndicat du Pays de Maurienne

Entrée en matière



Syndicat du Pays de Maurienne

Christian ROCHETTE

Maire, commune de Saint-Rémy-de-Maurienne

Président, Communauté de Communes de La Chambre

Merci de à toutes et à tous de votre présence aujourd'hui.

Il y a nécessité à développer les services car de plus en plus nombreux sont ceux qui disparaissent à l'échelle de la commune, de la Communauté de Communes, du canton et de la vallée. Le Schéma de Services élaboré à l'échelle de la vallée est à ce titre une très bonne chose.

A l'échelle de ma commune, St Rémy de Maurienne – 1300 habitants – il y a une disparition progressive de tous les services : poste, services sociaux et médicaux... Et le constat est que l'installation et le maintien des habitants se fait dans des communes dotées de services.

Nous avons donc aujourd'hui besoin de nous réorganiser et de nous mettre en chantier. Par exemple, Dans le domaine de la santé, l'installation d'un médecin en milieu rural va nécessiter une aide à l'installation, la mise à disposition de locaux de la part de la commune. C'est ce que nous avons fait à St Rémy de Maurienne. Concernant les personnes âgées, nous avons mis en place un service pharmacie, permettant à une tierce personne d'aller chercher les médicaments, en accord avec le médecin et le pharmacien.

Deuxième enjeu que j'aimerais soulever, celui de la nécessité d'organisation au niveau de la vallée. Concernant les nouvelles intercommunalités, le problème n'est pas le périmètre mais l'envie de travailler ensemble avec des objectifs partagés, dans une démarche collective. Il y a nécessité à travailler ensemble entre autre sur ce qui pose problème.

Yves DURBET

Président, Syndicat du Pays de Maurienne

Maire, commune d'Hermillon

Merci de votre temps pour participer à cette rencontre sur le Schéma de Services et la manière dont nous voyons la nouvelle organisation des services à la population. Mais de quels services parle-t-on ? De tous les services non marchands, mais dans des directions choisies, selon les priorités définies par le diagnostic. Les propositions présentées aujourd'hui, ont été validées en comité de pilotage il y a un mois, reste à voir sur quelles actions on donne maintenant priorité au niveau des territoires. Mais le cadre législatif et organisationnel bouge. La loi NOTRe affirme le Département comme structure porteuse du schéma de services départemental, en collaboration avec l'Etat, à charge au Département de l'organiser.

L'un des objectifs de cette journée est de partager notre expérience pour que le Département, sur des territoires similaires, puisse proposer un schéma savoyard à l'horizon 2017.

Le second objectif de cette rencontre est plus personnel. Il y a aussi de bonnes idées à prendre ailleurs. Certains territoires et départements ont travaillé sur ce sujet, il s'agit donc de partager des expériences, des problèmes, mais aussi des idées et des propositions.

Enfin, le troisième enjeu de cette rencontre est de réfléchir sur comment élaborer un schéma qui puisse ne pas souffrir des évolutions législatives et de périmètres ? Comment assurer la stabilité et la continuité des services ? Car les habitants ont droit à avoir des services réguliers et continus. La carte intercommunale va évoluer, conjointement avec d'autres évolutions, et nous allons avoir besoin d'imagination, d'idées, pour que les services ne souffrent pas de ces évolutions territoriales.

Car nous avons aujourd'hui un double déficit dans l'organisation des services :

- Le milieu rural : nécessite une imagination fertile pour la recherche de solutions
- Nous sommes un territoire de montagne avec tout ce que cela veut dire en termes de saisonnalité ou d'accessibilité par exemple.

Jean MAILLET

Délégué général, Unadel

Organisées par l'Unadel et la Caisse des Dépôts, ces rencontres ont pour objectif de faire un pas de côté pour voir ce que sont et ce que font les territoires.

Suite à un premier cycle en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, 4 journées ont été organisées en Rhône-Alpes

- Avec le territoire Alpes Sud Isère : Agir ensemble pour développer de nouveaux projets pour le territoire
- Lors du colloque du Collège International des Sciences de Territoire, avec les PNR de Chartreuse et du Vercors, l'Espace Belledonne et la Métropole grenobloise : En quête d'interdépendances territoriales
- Avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse : Projet de territoire participatif : au-delà de la méthode, l'enjeu d'une culture partagée
- Avec le Syndicat du Pays de Maurienne : Accessibilité des services : comment articuler nos schémas et nos énergies?

L'Unadel est une association regroupant des personnes issues d'horizons divers, dans une réflexion transversale et avec pour objectif de faciliter les échanges.

Merci au Syndicat du Pays de Maurienne ainsi qu'à l'ADRETS pour l'organisation de cette journée.

Regards croisés

« Les Schémas territoriaux d'accessibilité aux services : point d'étape sur leur conception et mise en œuvre au niveau national et local »



Syndicat du Pays de Maurienne

Sylvie CABASSOT

Chargée de mission Schémas d'accessibilité aux services et services marchands, CGET

Vous verrez que la présentation prend en compte les enjeux évoqués par Messieurs les maires en introduction.

Le CGET regroupe l'ancienne Datar, le SGCIV et l'Acisé.

Dans cette approche, il s'agit de partir des besoins des usagers plus que des spécificités territoriales. A partir de la problématique des usagers, la réponse apportée sera différente, mais qu'il s'agisse de territoires denses « politique de la ville » ou des territoires de montagne, on se rend compte que les enjeux sont identiques pour les habitants. La manière d'y répondre va par contre différer.

ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ DES SERVICES À LA POPULATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS ENTRE TERRITOIRES

1979 : comité départemental des services publics en milieu rural, présidés par les préfets (décret)

1988 : commission départementale d'amélioration de l'organisation des services publics dans les zones de montagne (loi)

1990 : schéma départemental des services publics en milieu rural (comité interministériel permanent pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire (CIAT)

1991 : extension des commissions départementales d'amélioration de l'organisation des services publics aux 25 départements éligibles à la dotation de fonctionnement minimal des départements, dits « défavorisés » (CIAT)

1995 : commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics (CDOMSP) et schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics à l'ensemble du territoire français (loi)

2006 : maintien de la CDOMSP et suppression du schéma (décret)

2015 : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (loi)



Une préoccupation des pouvoirs publics depuis plus de trente ans

Une succession de textes réglementaires ... à observer en regard

- des lois de décentralisation ?
- de la RGPP et de la Réate ?
- ... ?

2

On voit que c'est une question qui interroge l'Etat depuis longtemps. Il existe de nombreux schémas sur les questions d'accès aux services publics.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Le(s) rôle(s) du CGET dans l'exercice d'élaboration du schéma





100 SCHÉMAS À PRODUIRE.

POUR DES DÉPARTEMENTS TRÈS DIFFÉRENTS

3

Un rôle de constructeur de principes méthodologiques : début 2014, le projet de loi NOTRe connu, le CGET (ex DATAR) a mené une expérimentation afin de déterminer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un schéma. Cette phase d'expérimentation a permis au CGET de produire des éléments méthodologiques pour accompagner les services déconcentrés de l'Etat dans l'élaboration des schémas. Ce 1^{er} rôle a conditionné les rôles suivants.

Un rôle d'accompagnateur des acteurs : les services déconcentrés de l'Etat mais également les collectivités territoriales – des agents services départementaux, des associations locales n'hésitent pas à dialoguer avec le CGET sur l'enjeu de l'accessibilité des services au public

Un rôle de facilitateur :

- La négociation d'un accord national de partenariat avec l'Insee permet la mise à disposition gratuites de données « froides » de niveau local et un accompagnement de la part de ses services études départementaux.
- Un outil sur lequel s'appuyer pour piloter les politiques publiques d'égalité des territoires: [l'Observatoire des territoires](#) qui met à disposition des outils de cartographie interactive. Il permet aux acteurs publics, aux différentes échelles territoriales, de mieux connaître les ressources et les potentialités propres à leur territoire.
- Des ressources documentaires favorisant l'appropriation d'enjeux nouveaux, ayant trait à des notions vastes et complexes.
- Des travaux interministériels en amont pour favoriser l'implication de tous les ministères et de leurs services déconcentrés sur les enjeux thématiques révélés par les diagnostics sont en cours ...

Un rôle d'animateur de réseau : un réseau d'échanges de savoirs et d'expériences a été mis en place avec pour outil la plateforme ARIANE afin d'enrichir les méthodologies des expériences de chaque département.

Et après ? Quand les cents schémas seront arrêtés ? **Un rôle d'observation et d'évaluation** des schémas au-travers des observatoires locaux qui se mettent en place dans chaque département.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC
Recommandations méthodologiques à l'exercice d'élaboration du schéma

Principes d'action pour un diagnostic territorial utile au territoire

- Produire une analyse
- Privilégier les coopérations et mutualisations entre territoires et prestataires de services (Etat, Collectivités, opérateurs publics et privés).
- Associer à la démarche l'ensemble des acteurs de l'offre de services du territoire dont les usagers.

4



IMPULSER UNE DYNAMIQUE LOCALE

- > Parvenir à une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services sur le territoire départemental
- > Produire un plan partenarial d'actions visant à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de service et les besoins des habitants



Cependant, un schéma départemental d'accessibilité des services au public doit être la traduction d'un projet associant les acteurs d'un territoire qui souhaitent renforcer l'accès à leurs services. Il n'existe donc pas de modèle de fabrication d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public à répliquer. Chacun des départements a produit sa propre méthodologie en fonction des spécificités de son territoire, à partir des principes d'actions proposés par le CGET.

Objectif : inviter les acteurs dans les territoires à penser stratégiquement l'enjeu de l'accessibilité des services au public, sans s'enfermer dans la seule question des moyens et de leur identification. Elaborer un schéma départemental doit amener à raisonner en termes de « politiques d'accès aux services ou d'accès aux droits au sens large » avant de raisonner « dispositifs ou équipements spécifiques ».

➤ **Produire une analyse**

- proposer d'aborder l'exercice d'élaboration du schéma sous l'angle des finalités de l'action et des processus de transformation à engager. Car un schéma n'est qu'un moyen et pas une fin en soi et la dynamique qu'il permettra d'enclencher sera plus décisive que son élaboration.
- rappeler qu'un diagnostic n'est pas neutre, qu'il ne peut se réduire à un croisement entre l'offre de services et l'analyse des besoins des habitants, qu'il est une façon d'envisager le monde. Par exemple, dans la thématique « accessibilité des services », prendre en compte l'accès aux services pour les populations qui en sont le plus éloignées c'est considérer que les actions et/ou les aménagements futurs seront de nature à corriger certaines inégalités (sociales, spatiales...).
- faire entendre que la méthode fondée sur la notion de territoires déficitaires dans lesquels il s'agirait de rétablir une norme d'égalité n'est pas forcément pertinente. Raisonner de la sorte interdit de penser les interdépendances entre territoires, le fait que l'on réside dans un village, mais que l'on peut s'instruire, se soigner ou pratiquer le sport dans un autre. De plus, systématiser la géolocalisation à l'ensemble des services expose au risque de se noyer dans un exercice chronophage et d'oublier sa finalité même : les démarches de recensement ne sont pas une fin en soi, mais doivent déboucher sur des actions correctrices.
- faire explorer le champ des services potentiellement concernés par l'exercice avec une appréhension large et inclusive des services au public, faite d'un socle de services « essentiels » aux habitants dans leur vie quotidienne et correspondant au projet pour le territoire.

➤ **Privilégier les coopérations et mutualisations entre territoires**

- élaborer un schéma induit d'importants changements de posture des acteurs locaux : élus et administrations locales, opérateurs publics ou privés qui

fournissent des services et pour les services déconcentrés de l'état. L'enjeu n'est pas uniquement celui du pilotage d'instances de gouvernance ou de concertation.

- la coopération peut s'entendre de diverses manières. S'il s'agit d'une simple concertation entre des institutions et des organisations qui acceptent de se mettre autour de la table pour échanger des informations sans modifier leurs priorités ni leurs modes d'organisation, elle risque de rester sans effet sur le renforcement et l'adaptation des moyens.

Dans des réseaux de type collaboratif, les participants acceptent au contraire de sacrifier une part de leur autonomie et de se rendre mutuellement des comptes au nom des buts supérieurs à réaliser au titre de l'entreprise collective. Un modèle collaboratif se caractérise ainsi par une intensité élevée des échanges et un haut niveau de confiance entre les acteurs. Coopérer c'est faire en sorte que le comportement de chacun bénéficie à l'intérêt de tous.

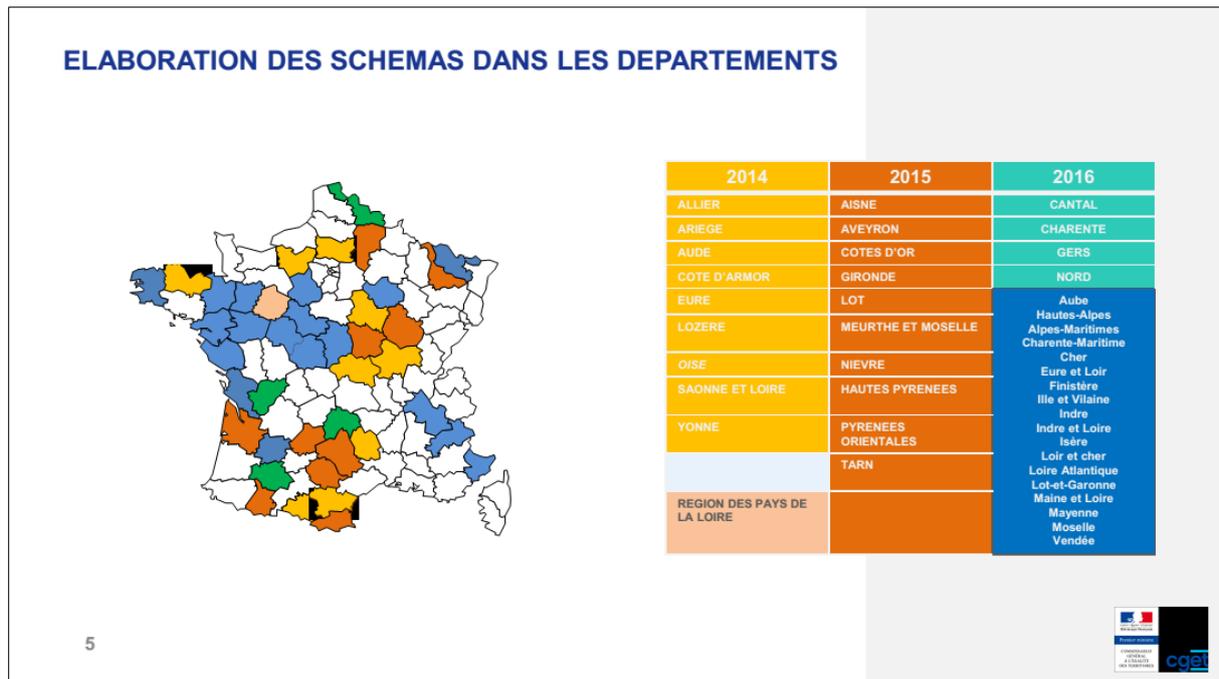
➤ **Associer à la démarche l'ensemble des acteurs de l'offre de services du territoire**

Dans un contexte de décentralisation, aucune des thématiques intéressant la vie des populations ne relève de la compétence exclusive d'un niveau de collectivité ou de l'Etat. L'effectivité d'un schéma va dépendre de plusieurs facteurs : le degré de sensibilisation des acteurs concernés, le caractère équilibré du partenariat, la capacité d'enclencher de véritables dynamiques partenariales, l'articulation entre les niveaux de décision et le terrain.

➤ **Associer à la démarche les usagers**

Dès lors que la participation citoyenne est comprise comme un levier de changement des politiques publiques, on ne peut pas la dissocier de l'enjeu d'accessibilité au service. Mais une telle perspective vient bousculer fortement un modèle français d'action publique qui n'a jamais placé la société civile sur un pied d'égalité avec les institutions. La société civile n'est que rarement considérée comme une composante légitime. De plus, organiser une concertation à l'échelle d'un département suppose de disposer de temps et de capacité de mobilisation et d'animation d'espaces participatifs.

Il appartient aux pilotes des schémas de préciser la mobilisation des habitants. Pour l'élaboration du projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le préfet et le président du conseil départemental peuvent consulter tout partenaire susceptible d'être concerné, notamment l'association départementale des maires, les organisations syndicales et patronales et les associations d'usagers. Les associations représentatives des usagers (notamment celles représentant les personnes les plus fragiles et éloignées du droit commun), les instances de concertation déjà constituées dans le département peuvent être utilement mobilisées.



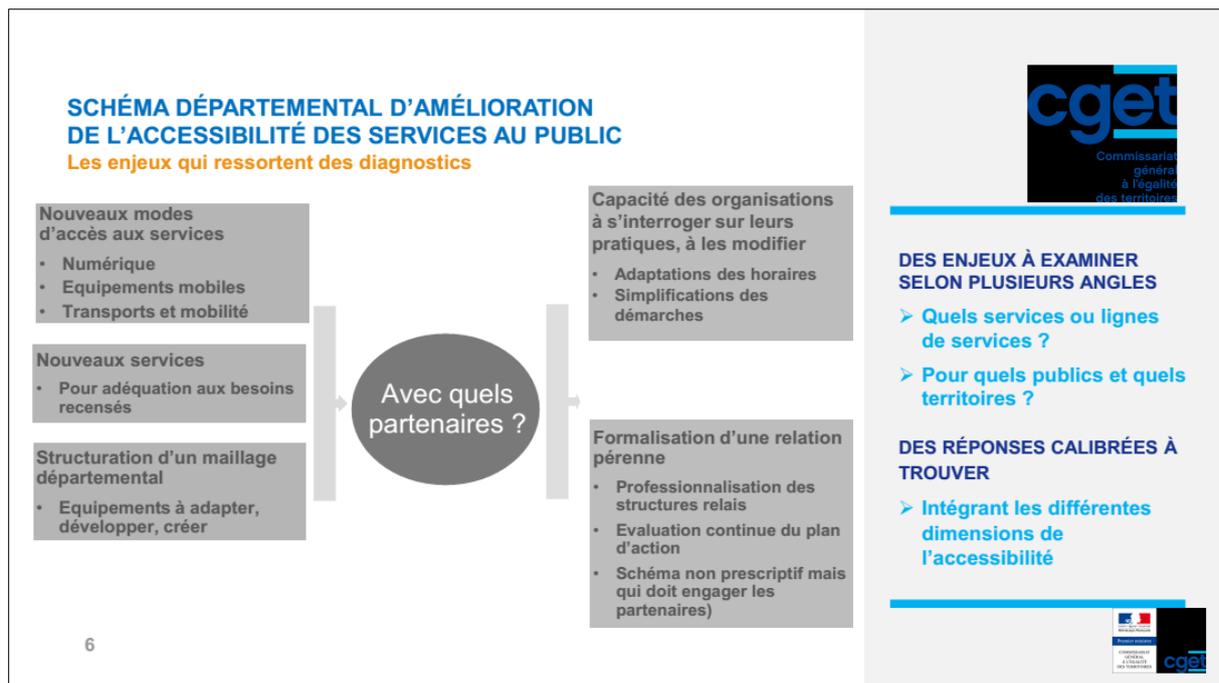
Où en est-on ? En majuscules, les départements qui ont sollicité un financement depuis 2014 et ont débuté leurs travaux d'élaboration. Dans la partie bleue de la colonne 2016 se trouvent les départements qui ont annoncé au CGET le lancement de leurs travaux. Certains comme la Moselle et la Loire-Atlantique ont décidé de mener leurs travaux en régie.

Tous ne sont pas au même niveau d'avancement et certaines démarches ont été arrêtées du fait des changements de majorité des conseils départementaux. Les travaux devraient reprendre après la parution du décret d'application.

J'attire votre attention sur quelques parties de la carte avec des informations d'ordre divers :

- le département de l'AUDE qui a terminé la rédaction de son schéma. La façon dont la démarche y a été conduite est utile aux autres départements
- les cinq départements de la Région des Pays de la Loire qui grâce au service étude du SGAR disposent désormais d'un pré diagnostic d'état des lieux de l'offre et d'études de chronodistance.
- le démarrage de la Gironde – 1er département comprenant une métropole à s'engager dans une démarche d'élaboration d'un schéma.
- le lancement de la démarche en Meurthe et Moselle avec, au-delà des partenaires habituellement conviés, l'invitation des préfets et présidents des conseils départementaux des départements limitrophes.

Comme vous le voyez il reste de nombreux départements à accompagner. Vous identifiez ceux dont les besoins en matière de service au public sont importants et qui pourtant sont encore éloignés de cette réflexion. De nouveaux terrains d'observation pour la conduite de ce type de démarche à diffuser au réseau des référents « accessibilité des services au public » des services déconcentrés



Partir d'enjeux identifiés et se demander quelles ressources peuvent y répondre a paru plus pertinent et réaliste qu'un recensement exhaustif à certains départements. Pour d'autres, partir des situations vécues par les habitants pour examiner les ressources auxquelles ils ont effectivement accès afin de trouver des réponses adaptées.

Quoi qu'il en soit, les enjeux qui ressortent des diagnostics ou des études réalisés s'articulent autour des questions relatives aux concepts de nouveaux modes d'accès aux services (numérique, équipements mobiles, transports et mobilité), de nouveaux services (à imaginer ou services à installer), de structuration d'un maillage départemental (mise en œuvre d'équipements à adapter, à développer ou à créer dont MSAP, MSP).

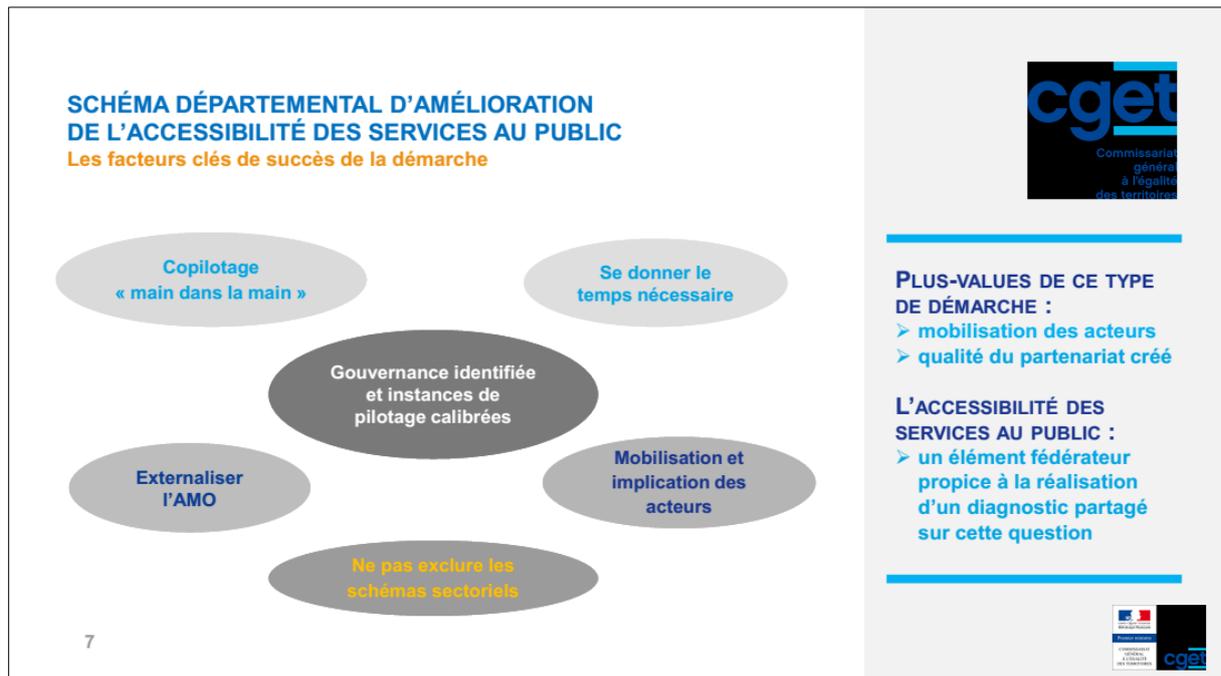
Le gouvernement a fixé un objectif de 1000 MSAP fin 2016. A ce jour près de 500 sont ouvertes et autant en projet dont 300 portés par La Poste (un peu plus de cinquante ouvertes aujourd'hui).

Ces enjeux nécessiteront d'être examinés selon plusieurs angles dont celui de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des publics.

Ce déroulé de questionnement a pour effet de mettre en exergue des points de vigilance tels que :

- la capacité des administrations et/ou des opérateurs à s'interroger sur leurs pratiques et à les modifier.
- la formalisation d'une relation pérenne entre les partenaires « du contrat ».

La nécessité de s'appuyer sur un contrat qui permette de formaliser les engagements de chacun dans la durée afin d'assurer la réalisation concrète des actions prévues et la pérennité de la dynamique partenariale est clairement affirmée.



Les conditions de mise en œuvre de l'offre départementale, au-delà des moyens humains et financiers à prévoir, dépendent également de l'élargissement du partenariat institutionnel (Etat, Conseil départemental, EPCI) aux opérateurs (nationaux et locaux, publics et privés) à associer.

Dans cette optique, les articulations entre schémas sectoriels et schéma d'amélioration de l'accessibilité des services sont déterminantes pour favoriser des synergies entre acteurs, pour produire des actions transversales... sans se substituer aux schémas sectoriels ou remettre en cause leurs orientations.

Le rôle des instances de pilotage et la gouvernance globale qui en émergent sont des éléments tout aussi déterminants que la définition du périmètre du diagnostic (services, publics, territoires...) et les travaux engagés/menés à l'échelle départementale (études, cartographies...).

Etre accompagné par un cabinet extérieur favorise la distanciation nécessaire à l'analyse et la neutralité de l'animation des instances de concertation élément à mettre au profit de la coopération des partenaires.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Les facteurs de blocage de la démarche

8

DES POINTS DE VIGILANCE À GARDER À L'ESPRIT

Présence des équipements ≠ Présence des services

Territorialisation des services ≠ Plus d'équipements et de moyens

Implication des services de l'Etat disposant d'une autonomie

Les principaux freins identifiés auprès des acteurs de l'élaboration d'un schéma

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Contenu de l'article 98 de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Principales dispositions applicables au schéma

- ❑ Définir, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.
- ❑ Déterminer un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.
- ❑ Dresser une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.
- ❑ Mettre en œuvre les actions inscrites dans le schéma :
 - conclure une convention entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département
 - les parties à la convention s'engagent, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

9

TERRITOIRES CONCERNÉS

➤ Chaque département

COPILOTES

➤ L'Etat et le Département

ASSOCIÉS

➤ Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Exercice d'élaboration du schéma tel que prévu par l'article 98 de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République)

Elaboration

- Conjointe entre le Préfet et le conseil départemental, en associant les EPCI à fiscalité propre

Transmission pour avis

- Aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre
- Au conseil régional
- A la CTAP

Approbation

- Par le conseil départemental

Arrêté définitif



Commissariat général à l'égalité des territoires

FINALITÉS DE LA LOI

1. Construire l'action publique du XXIème siècle, qui repose sur la confiance dans la capacité des élus locaux à s'organiser, avec l'Etat, pour fournir aux citoyens des services accessibles et efficaces
2. Encourager la participation des territoires au redressement économique du pays









16

Julie RAUX

Chargée de mission CDDRA-CTS, Syndicat du Pays de Maurienne



Syndicat du Pays de Maurienne

Le pays de Maurienne s'étend sur 120 km de long. C'est un territoire peu dense (45 000 habitants) qui comptera 5 intercommunalités au 1 er janvier 2017.



Les enjeux

Un territoire en évolution:

- Retrait ou fermeture de services publics
- Transformation des attentes des usagers
- Dématérialisation et avènement des outils numériques
- ...

Deux enjeux majeurs :

- **Cohésion et équité territoriales** car la géographie de la Maurienne impose un maillage répondant à une exigence de proximité,
- **Attractivité** car la présence des services conditionne le potentiel de développement du territoire.



⇒ Un besoin de rationalité entre la proximité et l'économie des ressources : tout ne peut pas être fait partout.



Qu'entend-on par services à la population ?

- C'est l'ensemble **des services publics et privés**, marchands et non marchands, considérés comme une nécessité par les habitants, **indispensables à la vie des territoires**.
- Cela inclue les services fournis par l'Etat, les Collectivités territoriales, mais aussi ceux portés par des acteurs privés ou associatifs.
- Les services à la population sont facteurs de **cohésion sociale et territoriale**, et leur absence, disparition ou inaccessibilité contribuent au creusement **des disparités territoriales**.



Le tableau des services est très large. En 2014, nous avons été accompagnés par la Mission Développement Prospective 73 pour analyser l'offre et concevoir un cahier des charges visant à resserrer le champ des services. Nous avons ainsi effectué un état des lieux puis, en 2015, questionné l'adéquation entre l'offre et les besoins en deux temps, avec l'accompagnement de l'ADRETS :

- aller à la rencontre des habitants : enquête en vis-à-vis auprès de 227 personnes sur tout le territoire,
- des rencontres publiques ouvertes aux élus, techniciens et habitants pour mieux comprendre les interdépendances, l'organisation des habitants...

Ainsi ce diagnostic a été conduit avec la réelle volonté d'impliquer les acteurs locaux et de permettre la participation des habitants.



Familles de services retenues

Tri des services en fonction de la **capacité à agir localement**

↓

Sélection de 10 thématiques de services à étudier

↓

Analyse de l'offre et Des besoins pour prioriser les services

↓

Priorisations et préconisations pour le schéma

↓

Cahier des charges pour l'élaboration du schéma

5 thématiques :

- 1 - Les services publics sociaux et de l'emploi
- 2 - L'accès aux soins
- 3 - Les services à domicile
- 4 - Jeunesse et aide aux parents
- 5 - Petite enfance, famille

... et 5 thèmes transversaux :

- 1 - La saisonnalité
- 2 - L'accessibilité
- 3 - Le numérique
- 4 - L'économie du partage
- 5 - la circulation et la connaissance de l'information sur les services




Une démarche participative

227 personnes enquêtées en face à face

170 participants à **14** temps de rencontre







Schéma de Services Maurienne

Une démarche collaborative

- Une analyse croisée des données recueillies avec le regard des professionnels (collectivités, associations, institutions)
- La réalisation d'une cartographie évolutive et d'un document de synthèse
- La mise en ligne des données




Offre santé Maurienne



Schéma de Services Maurienne

Ce qui ressort du diagnostic

- **L'accès aux soins:** la situation se dégrade, il y a urgence à agir !
- **Enfants** et travail à horaires atypiques en zone rurale, toujours un casse tête
- Pour les **15/25 ans** en Maurienne, ça manque d'ambiance !
- **L'économie collaborative et du partage:** des initiatives sociales et économiques innovantes mais localisées et méconnues
- **Le numérique:** la fracture est bien là





Ce qui ressort du diagnostic

- Besoin de **davantage de lien social**, de lieux de rencontre publics ou privés, intergénérationnels
- Les **dynamiques et solidarités** informelles (voisins, famille, amis) ou associatives: un plus au quotidien pour ceux qui les pratiquent
- L'usage du numérique se développe mais les habitants souhaitent aussi **conserver la relation directe avec les services**
- **L'accès à l'information**: c'est mieux localement, mais encore à améliorer à l'échelle de la vallée
- **L'accessibilité des services**: ce n'est pas qu'une question de transport et de proximité spatiale. Il existe aussi des limites économiques, sociales et culturelles.
- **La saisonnalité**, un impact en montagne ET en vallée




Plan d'action

3 grands principes:

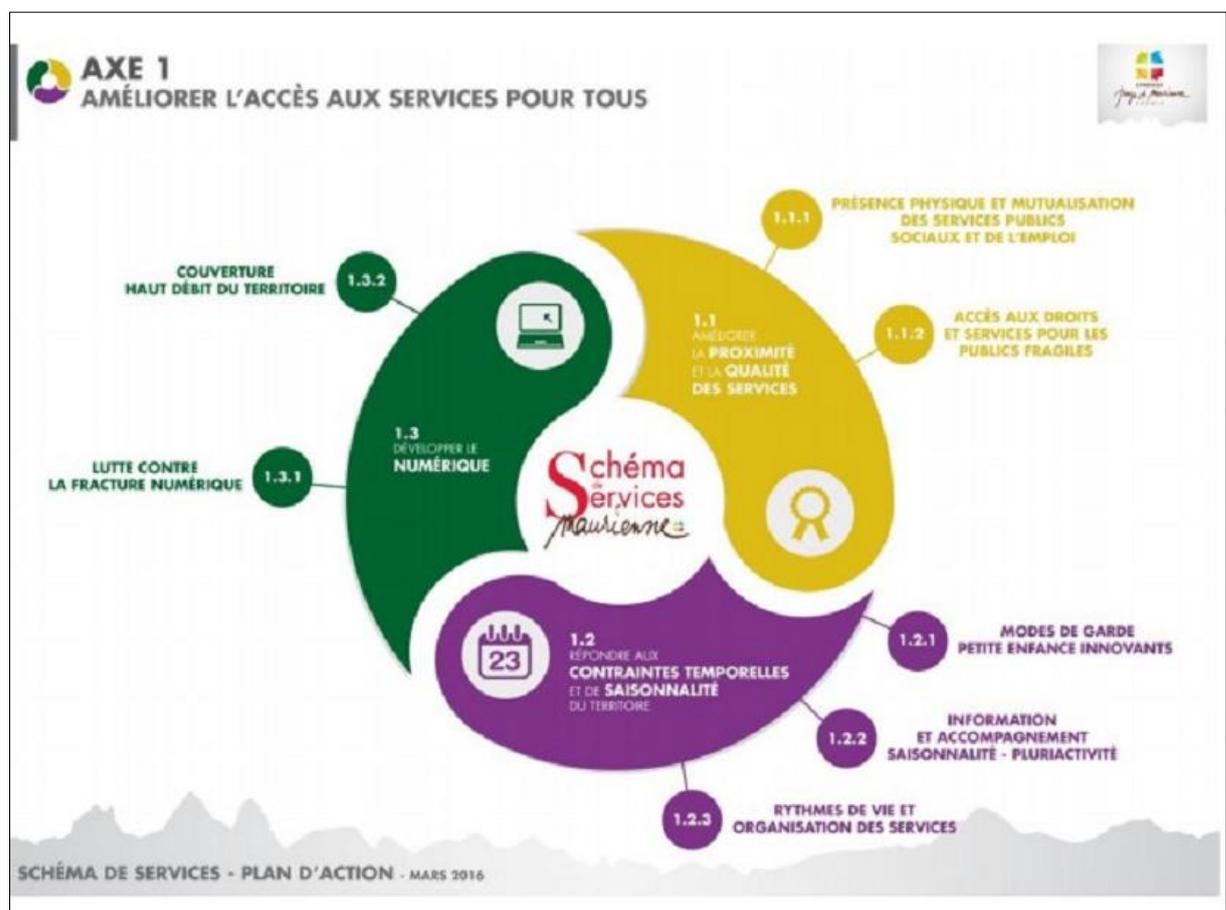
- Approche par l'utilisateur
- Transversalité dans les services
- Coopération et projets collectifs



- Approche par l'utilisateur : chacun a ses logiques propres, mais l'objectif partagé est celui de la qualité des services rendus.
- Transversalité dans les services : besoin de mutualiser, décloisonner les approches
- Coopération et projets collectifs : besoin de partager, de dépasser la méconnaissance des acteurs et des personnes, permettre la continuité de la dynamique participative pour réaliser les projets collectifs.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le plan d'action du Schéma de Services a été co-construit avec les acteurs de services du territoire.

Il comporte 3 axes composés de fiches actions et de préconisations.



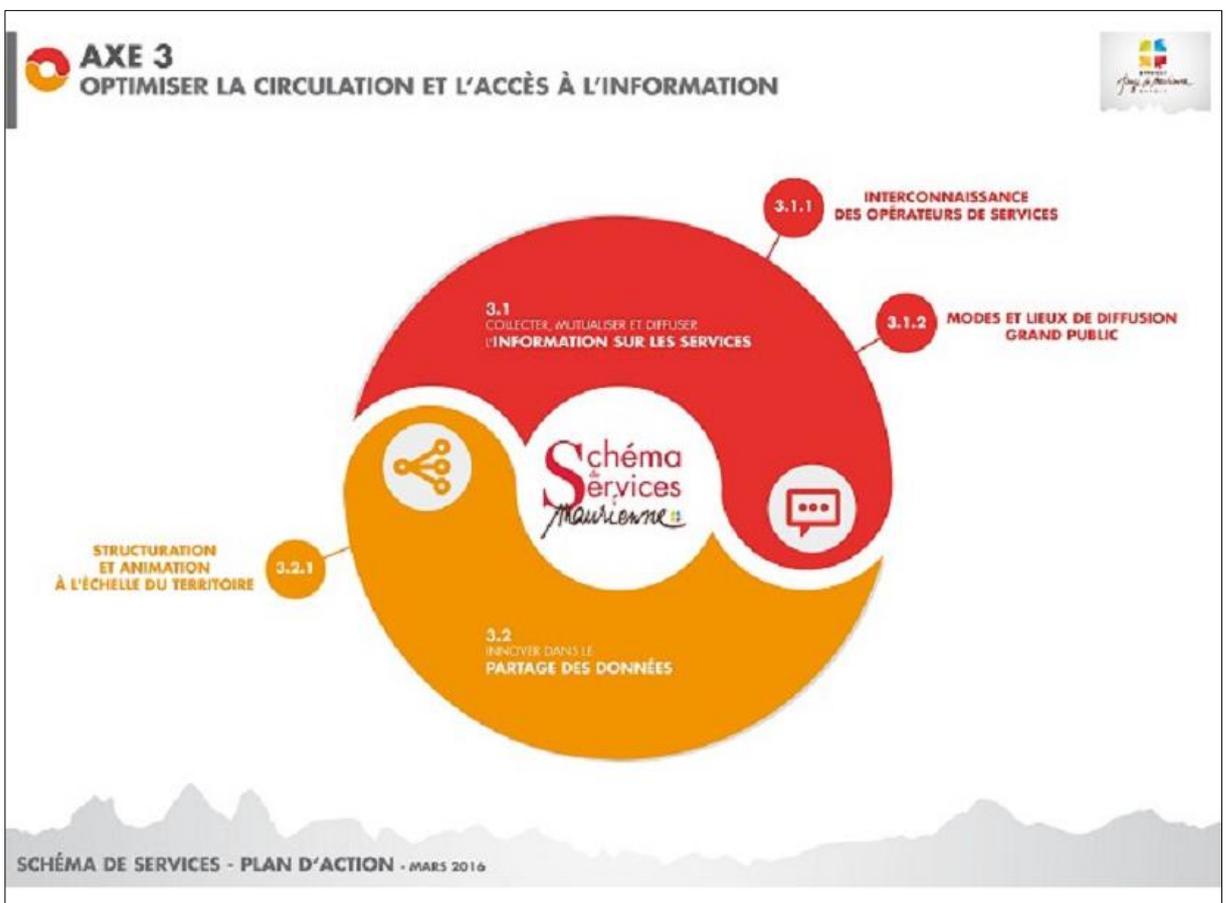
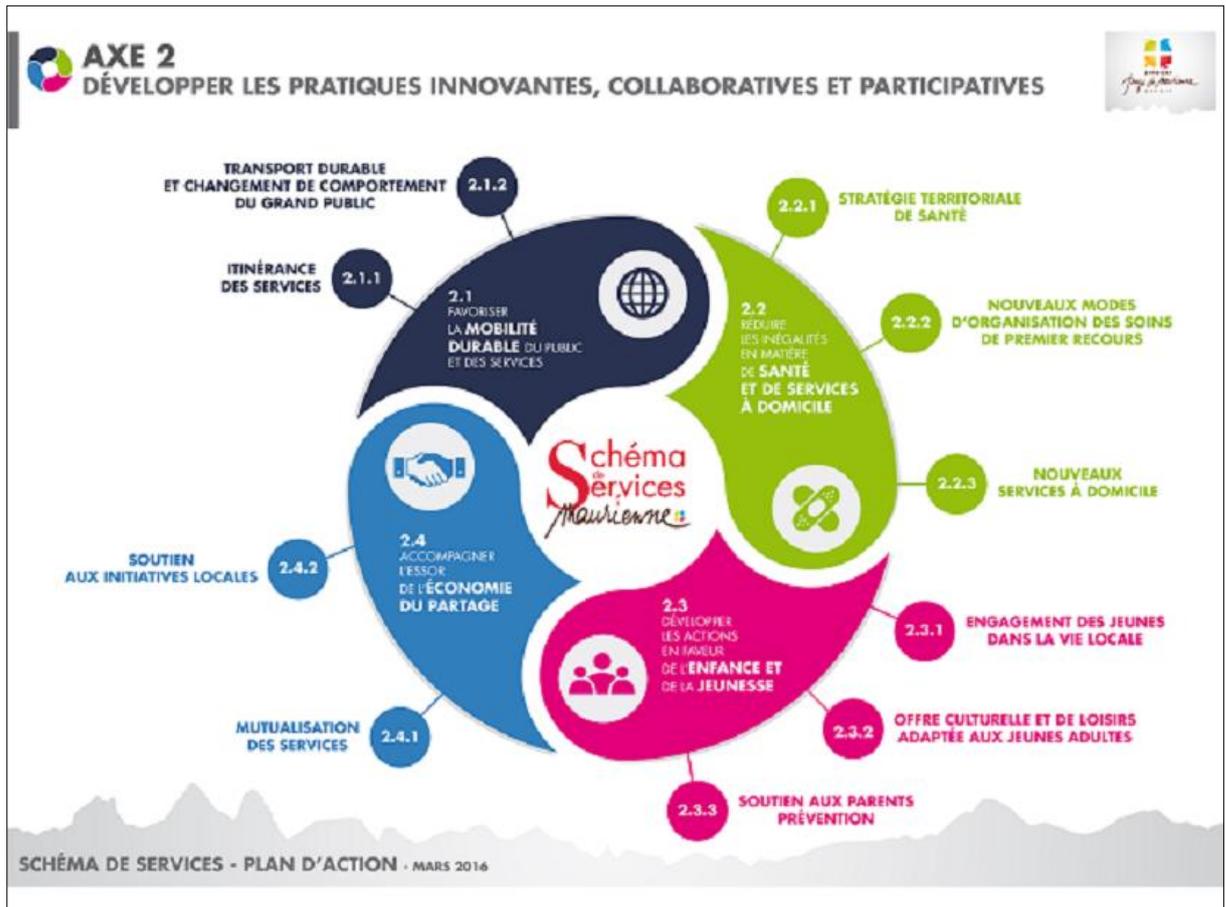


Schéma de Services Maurienne

Où en sommes nous ?

The timeline consists of four colored arrows pointing right, each representing a phase of the project. The first arrow is orange (2014), the second is blue (avril à juillet 2015), the third is red (août à décembre 2015), and the fourth is green (2016). Each arrow is followed by a title and a list of activities.

2014

Etat des lieux des services en Maurienne :

- Analyse de l'offre et des besoins (cartographie des bassins de services)
- Sélection et priorisation des thématiques à couvrir, lors de séminaires rassemblant les acteurs du territoire

avril à juillet 2015

Diagnostic partagé :

- Analyse des besoins : enquête de satisfaction auprès des habitants, rencontre des acteurs locaux
- Restitution et diffusion du diagnostic

août à décembre 2015

Co-construction du schéma de services :

- Définition des enjeux, des orientations et de la stratégie d'intervention, lors d'ateliers collectifs
- Elaboration d'un programme d'actions priorisé pluriannuel

2016

Mise en œuvre / Suivi

- Premières réalisations
- Mise en réseau des porteurs de projet
- Accompagnement à l'émergence de nouvelles actions
- Poursuite de la mise en œuvre des actions
- Evaluation des premières réalisations
- Suivi de l'évolution de l'offre et de la demande de services

Table ronde

« Articuler et mettre en cohérence des Schémas sur différents niveaux territoriaux et impliquant une pluralité d'acteurs »



Syndicat du Pays de Maurienne

Cathy CAMBOULIVES

Chargée de mission pilotage stratégique, Conseil Départemental de l'Aude

La première étape a été de définir ce qu'étaient les services au public, qui sont différents des services publics. Tous ne pouvant pas être analysés, la première phase de la réflexion a été d'identifier ceux qui étaient essentiels pour garantir une qualité de vie, qu'ils soient publics, privés ou marchands (commerces, distributeurs d'argent...). 8 thèmes, parmi lesquels les services sociaux, la santé, l'emploi et les transports ont été identifiés et déclinés en 50 sous-groupes.

Deuxièmement, il a fallu définir ce qu'était l'accessibilité aux services. Il s'agit tout autant de la présence d'un service sur le territoire que les heures d'ouvertures ou l'accès en transports.

Un bureau d'études nous a accompagnés pour la phase de diagnostic élaborée sous l'égide d'un comité de pilotage élargi. Ce Copil regroupait un nombre assez important de structures mais cela a permis une diversité des approches et des points de vues : 40 personnes dont les EPCI (9 communautés de communes et 2 agglomérations), les structures porteuses de services (MSaP) et les opérateurs (CAF, MSA, Pôle Emploi, CPAM, chambres consulaires...), les services de l'Etat.

Le diagnostic a procédé par analyse statistique et étude de données. Il n'y a pas eu de démarche participative à proprement dite mais une enquête auprès de 2000 usagers, réalisée sur 2 mois, autour de leur perception de l'accès aux services. Cette enquête a apporté un éclairage supplémentaire qui a confirmé les tendances statistiques.

Parallèlement nous avons effectué un travail de proximité avec les intercommunalités en conduisant des entretiens afin d'identifier par territoire les enjeux, les problématiques et les projets sur l'accès aux services. Ce travail a également été effectué avec les opérateurs afin de comprendre leurs stratégies (nationales et leurs déclinaisons locales). L'ensemble de ces éléments a permis d'identifier les zones de déficits par type de services potentiels et les freins.

Des ateliers thématiques ont été organisés avec les opérateurs et les partenaires, associant un public plus large que le Copil, (mais sans inclure directement les habitants).

6 axes de travail ont été définis :

- L'accès aux services publics (notamment les espaces mutualisés du type MSAP)
- Le maintien des services quotidiens (services marchands, services aux familles)
- L'accessibilité physique (transport) et numérique (articulation avec le schéma de déploiement des infrastructures numériques) ;
- Les services de santé ;
- L'enseignement et l'éducation ;
- La mise en place d'un observatoire.

Après la phase de consultation des EPCI à fiscalité propre, du Conseil régional et de la CTAP, le schéma sera présenté à la Session du Conseil départemental le 21 juin et ainsi le Préfet pourra prendre un arrêté pour rendre exécutoire le schéma.

La prochaine étape est la rédaction des conventions entre les parties prenantes pour formaliser les engagements et mettre en œuvre le plan d'actions.

L'articulation entre les différents niveaux territoriaux mais aussi entre les champs thématiques est essentielle :

- L'articulation de ce schéma départemental avec des démarches portées en infra par des intercommunalités ou des schémas « supra » comme ceux relevant de la Région
- Le croisement des thématiques car la question de l'accessibilité des services est très transversale (mobilité, économie, numérique, ...)

L'enjeu est de créer des croisements et des complémentarités entre les dispositifs pour améliorer globalement l'accessibilité des services au public.

Question de la salle

Quelle articulation entre les intérêts communaux et départementaux ?

Cathy CAMBOULIVES

Les communes ne sont directement impliquées, ce sont les EPCI à fiscalité propres qui siègent au COPIL. C'est peut-être une des limites de l'expérimentation.

Rozenn HARS

Vice-présidente aux affaires sociales, Conseil Départemental de Savoie

Le département de la Savoie en est au début de la réflexion. Les personnes en charge ont été désignées, et on va se nourrir de ce qui a déjà été fait. Le référent technique est Éric Laruz.

La loi balise le paysage et vise à renforcer l'accès sur les zones déficitaires. L'injonction à l'élaboration de plans de mutualisation de services est forte. Le schéma de l'Aude est aujourd'hui mon livre de chevet !

Les principaux points de vigilance pour ce schéma en Savoie, d'une durée de 6 ans, sont les suivants :

- Les zones excentrées
- Les zones frontalières (autres départements)
- La saisonnalité

Quelques éléments de méthode envisagés :

- Un comité de pilotage (préconisé par la loi) regroupant : les intercommunalités, les opérateurs, le monde économique.
- Une enquête auprès des opérateurs et des intercommunalités qui ont une bonne connaissance du territoire et des habitants.
- Des injonctions législatives qu'il va falloir prendre en compte : une démarche contrainte dans le temps (fin 2017) et dans certaines réponses (installation de MSaP).
- S'inspirer de ce qui existe, apporter des réponses à géométrie variable.

Yves DURBET

Président, Syndicat du Pays de Maurienne

La question centrale est celle des moyens : comment faire mieux, et non plus. Faire différemment suppose un rôle différent pour les structures porteuses, ce qui engendre des coûts. L'enjeu est de savoir comment les collectivités vont y faire face. Un élément de réponse est sans doute dans la mobilisation de différents partenaires.

Sylvie CABASSOT

L'élaboration d'un schéma ne demande pas plus de moyens, sauf à vouloir investir dans de nouveaux équipements. Le schéma est une occasion de faire différemment, de modifier les pratiques, d'apprendre à travailler ensemble. Les moyens existent : le volet territorial du CPER, le FEADER...

Nicolas HUGRON

Directeur, Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle, centre socio-culturel

Comment le schéma de services peut-il percuter les acteurs associatifs ? Car le risque est de les dessaisir de certains services dont ils ont pourtant la pratique historique.

L'association d'animation de l'ex canton d'Aiguebelle a 30 ans, possède l'agrément centre social depuis 2002. Elle a une fonction de veille et d'écoute territoriale et participe au développement du territoire pour et avec les habitants.

Il y a 20 ans, la préoccupation du territoire était l'élargissement des services, notamment l'accompagnement des demandeurs d'emploi, face à la difficulté d'accéder aux services en zone rurale. Les réflexions de l'association ont permis d'alerter les élus sur le besoin d'un lieu d'accueil concernant la recherche d'emploi. Cela a abouti à la création d'un espace emploi formation. Depuis 2010, nous sommes labellisés Relais de Services Publics (aujourd'hui MSaP), ce qui vient conforter, valider les actions et apporte un soutien financier à l'association. Cela permet également d'élargir les services rendus aux usagers, au-delà de l'accompagnement à l'emploi.

En tant que centre social, nous sommes un interlocuteur privilégié et avons un contact régulier avec les habitants, en proximité. Cette relation nous permet de faire remonter les préoccupations de la population aux élus. Qui plus est, nous renouvelons notre projet associatif tous les 4 ans, nous effectuons donc un diagnostic quasi permanent qui peut alimenter les schémas de services, mais aussi le travail de nos partenaires.

L'un des autres enjeux de ce schéma est celui d'apprendre à travailler ensemble, entre acteurs des services. Nous avons des habitudes de travail avec certains partenaires, mais il faut aller plus loin pour élaborer des réponses plus pertinentes, en matière d'organisation et de service à la population. Ces relations inter-professionnelles sont à consolider et à construire. Mais comment décloisonner nos secteurs, créer des relations de proximité ? Finalement, comment réfléchir ensemble à ce que l'on peut faire ensemble, en mieux. Cela nécessite de l'animation, de l'ingénierie, du temps et des moyens.

Question de la salle

Finalement, ne peut-on pas parler de la contrainte comme moteur et levier d'action ? De l'intérêt de la contrainte ?

Pierre-Louis REMY

Président, Conseil Local de Développement du Pays de Maurienne

La contrainte peut aussi être négative. Les ressources des collectivités territoriales sont variables et les contraintes peuvent être différentes.

Concernant la genèse de la démarche du SPM, elle est née du travail du CLD en lien avec le SPM, dans une démarche de bonne collaboration.

Dans le cadre du projet de territoire, de la préparation des contrats de pays

départementaux et régionaux, s'est posée la question des services aux saisonniers et la nécessité d'y répondre plus largement que service par service. De la nécessité de cette approche transversale est née l'idée d'un schéma de services.

Dans la démarche d'élaboration, la question de la coopération et de la mutualisation a été un apprentissage. Concernant le passage à l'acte, l'enjeu est celui d'un cadre de décision pertinent, cohérent. Car la question des services et de leur accessibilité doit se traiter au-delà du schéma à proprement parler, avec d'autres lieux de décisions (Ex. : la politique de déplacements).

Il faut également rester vigilant à ne pas tout formaliser. Les services ne sont pas que institutionnels, l'informalité est un levier social à ne pas oublier. Mais attention à ne pas transformer le lien social en une prestation. Il s'agit de créer les conditions de cette informalité, qui relève de démarches d'humanité.

Rozenn HARS

Il est important de garder à l'esprit qu'on ne peut pas tout maîtriser, d'où l'importance de ne pas tout formaliser, cadrer, plaquer des solutions. C'est dans ce rôle de recensement et de transfert que se positionne le Département.

Sylvie CABASSOT

Il ne s'agit pas d'un schéma d'organisation mais d'amélioration, il doit tenir compte de l'existant.

Valérie HUTTAUX

Responsable d'équipe, agence de Saint Jean de Maurienne, Pôle Emploi

Il est important de croiser les stratégies des établissements avec les enjeux de territoire. Il s'agit de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin par une personnalisation de l'offre de services. La localisation de l'agence Pôle Emploi est centrale sur le territoire, mais nous travaillons en partenariat avec les MSaP existantes qui sont des structures de proximité. La stratégie nationale de développement se tourne vers le e-service. Aussi, faisons-nous appel à des services civiques pour accompagner les usagers dans les démarches administratives. La dématérialisation progressive des services est contrebalancée par la personnalisation de l'accompagnement.

Anne PIGUET

Déléguée adjointe, Fédération des centres sociaux des 2 Savoie

D'un point de vue sémantique, nous préférons parler de services aux publics, et non au public. Car il n'y a pas plus d'homogénéité dans les services que dans les publics. Les centres sociaux ont une connaissance fine des territoires, donc nous interpellons les départements sur notre expertise et capitalisation en termes de diagnostics de territoire, d'évaluation et de prospective : appuyez-vous dessus !

Le projet social croise celui de territoire : il doit être guidant et structurant, mais

également souple pour intégrer les changements non prévisibles. Il s'agit de cadrer en souplesse.

L'un des écueils est celui d'apporter des réponses immédiatement, au risque de brider l'émergence d'autres possibilités de réponses collectives. Il faut donc de l'audace, un droit à l'expérimentation et à la prise de risque.



Syndicat du Pays de Maurienne

Emilie BONNIVARD, Grand témoin de la matinée

Vice-présidente à l'agriculture, à la forêt, à la ruralité, à la viticulture et aux produits du terroir, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

J'ai eu une écoute attentive en tant que Vice-présidente en charge de la ruralité. Dans la région Auvergne Rhône-Alpes, 70% du territoire est en zone de montagne. La question de l'accès aux services est au cœur de l'attractivité et du maintien des territoires ruraux et de l'enjeu d'équité territoriale. Le moment est crucial face à une raréfaction de l'argent qui donne l'impression d'une centralisation sur les territoires urbains. Or l'enjeu est celui du maintien d'un équilibre territorial.

La question de l'accessibilité, tant physique que fonctionnelle, renvoi à des compétences régionales (mobilités, transports, infrastructures, numérique...) et à une multiplicité de champs d'intervention (emploi, social, santé, culture...). La qualité de la proximité et du lien social donne aux communes un rôle de première ligne.

La mobilisation des usagers est une tendance émergente : économie collaborative, du partage, innovation sociale... il s'agit de solutions venant des citoyens, mais face auxquels les collectivités se trouvent souvent démunies en termes d'accompagnement. Comment, pour les collectivités avec des moyens contraints, accompagner ces initiatives qui peuvent être de vraies solutions ? Il faut du temps et le schéma de services peut permettre de poser, non pas un carcan, mais une direction, une visée, une volonté du territoire. Attention en effet à ne pas trop se contraindre, à avoir de la souplesse dans un contexte mouvant et peu confortable.

Nous devons, à la Région, élaborer le Schéma Régional de Développement Economique ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Il y a donc nécessité de concertation et de consultation entre les territoires. Si l'enjeu est celui d'améliorer les coopérations et d'innover dans nos manières de faire, les finances n'en restent pas moins le nerf de la guerre. Pour la Région, il s'agit aujourd'hui de réinvestir dans les projets de territoire et de dégager des marges de manœuvre pour mieux investir et se coordonner avec les collectivités.

Atelier 1

« Identifier des méthodes, postures et *ambiances* favorables pour la co-construction d'un schéma de services »



E. Turquin

Introduction de l'atelier

Julie Raux, Adrien Devos et Nicolas Faudon mettent en scène la démarche suivie par le Syndicat du Pays de Maurienne pour l'élaboration du schéma de services.

Lancement de la réflexion, recherche appui méthodologique (Mission Développement Prospective), priorisation (ADRETS), rencontre des habitants (spontanées, focus groupes et appel à intérêt).

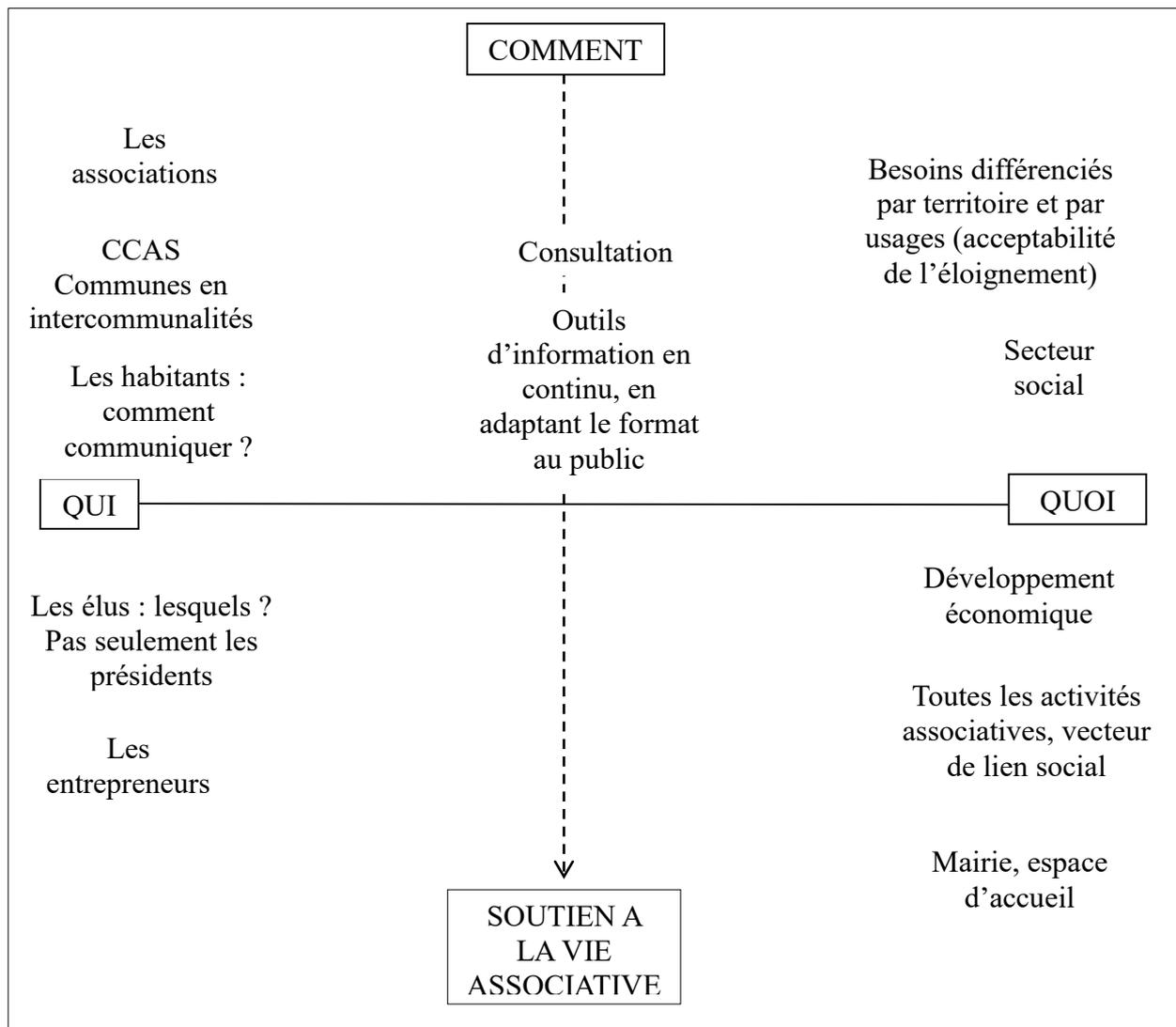
Discussion : comment passer des besoins aux enjeux ?

Synthèse des échanges :

- **Mobilisation des élus** : Difficile => enjeu en termes de communication auprès élus et des habitants pour favoriser l'implication et l'appropriation, en adaptant le média au public. Attention toutefois risque d'avalanche informations. Il s'agit de créer de l'envie mais attention à ne pas trop créer de frustrations. Etymologiquement, communiquer, c'est mettre en commun, en contact. Nécessite des compétences spécifiques en communication
- **Participation** : Enquêter tout le monde n'est pas possible, il faut donc effectuer un choix. Par exemple, mobiliser des niveaux d'association différents en fonction de l'échelle d'élaboration du schéma (association locale ou rela

départemental, national par ex). Attention au raisonnement par équipements, qui oublie les services temporaires (et leurs usagers).

- **Lien social** : difficile à aborder en tant que tel de manière pragmatique car difficile à cerner. Se vit sans doute plus à une échelle de proximité et est souvent une heureuse conséquence plus qu'un objectif en soi. La vie associative, mais également les mairies, notamment dans les petites communes, sont vecteur de lien social.
- **Numérique** : travailler avec les entrepreneurs pour mieux repérer les besoins.



Atelier 2

« Accessibilité des services : comment articuler nos Schémas et nos énergies ? »



Syndicat du Pays de Maurienne

3 temps : introduction par jeu de rôle, tour de table et discussions en sous-groupes.

Introduction de l'atelier

Le but de cet atelier était de pouvoir faire réfléchir les participants aux problématiques qui se posent quant à l'implication des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de service.

Quelle est la place du citoyen dans la mise en œuvre du schéma de service ?

Par le biais d'un jeu de rôle mettant en scène les interrogations que peuvent se poser les citoyens, Cathy Camboulives a pu apporter quelques éléments de réponses et approfondir la problématique :

D'une part, les instances de l'État n'ont pas l'habitude d'accompagner la mise en œuvre du schéma en mettant le citoyen au cœur des problématiques. Ainsi, il n'y a pas eu de démarche spécifiquement participative dans l'Aude (le questionnaire envoyé n'ayant pas eu un nombre de retours représentatif). Un travail serait donc à construire afin que les collectivités locales s'emparent de la mise en œuvre du schéma. C'est en effet, à ce moment-là qu'il faudrait revenir vers les habitants et solliciter leur participation.

De plus, dans tous les départements se retrouvent les mêmes thématiques, alors la question se pose : Quelle est la place du citoyen ? Est-ce que les thématiques seraient les mêmes si les citoyens étaient consultés de manière exhaustive?

D'autre part, la problématique de communication au citoyen est essentielle : en effet, la communication est faite à des instances représentatives de citoyen, mais comment atteindre directement l'utilisateur ?

Mise en œuvre du schéma de service : comment articuler les divers projets locaux avec le niveau départemental et régional ?

La discussion entre les participants a permis de noter la volonté de tous, de promouvoir une démarche participative, et de développer la coordination entre les différents acteurs. Il s'agit également de pouvoir accompagner l'apprentissage de la démocratie participative afin d'inclure le plus grand nombre de citoyen dans la mise en œuvre des projets.

Le point de vue du porteur de projet (lié aux services) : comment réaliser le projet? Selon quelles étapes ?

La discussion en groupe a permis de faire ressortir la problématique de devoir faire vivre le schéma de service en tenant compte des restrictions budgétaires et des spécificités territoriales (fusions, redécoupage administratif, problématique des transferts de compétences des communes et intercommunalités, etc.)

Deux interrogations restent bien présentes :

- A quelle échelle se porte le projet en cas de redécoupage administratif ?
- Quelle est la capacité de mobilisation des élus sur la question ?

Liste des participants

Nom	Prénom	Structure	Fonction
ABRY-DURAND	Geneviève	Conseil Départemental de la Savoie - Délégation Territoriale à la Vie Sociale	Directrice
ASTIVER	Cécile	Mairie de St Michel de Maurienne	Elue
BERCHET	Martine	Fédération ADMR Savoie	Cadre territorial
BOCH	Elisabeth	Mairie de St Julien Montdenis	Conseillère municipale
BODELET	Jean-Gabriel	Mairie de St Léger	Maire
BONNIVARD	Émilie	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	Vice-présidente en charge de la ruralité
CABASSOT	Sylvie	CGET - Pôle de l'Égalité d'accès des services au public, Direction du Développement des Capacités des Territoires	Chargée de mission
CAMBOULIVES	Cathy	Conseil Départemental de l'Aude	Chargée de mission
CHAMBEMONT	Daniel	Mairie de Rémy de Maurienne	Conseiller municipal
CHAMIOT MAITRAL	Ludivine	Pôle Emploi	Service civique
CHARVOZ	Pierre marie	Mairie de St Jean Maurienne	Maire
DARBEL	Marie-Claude	ADMR Grand Coin	Présidente
DE GRAVE	Patrick	ACA St Jean de Maurienne	Président
DELLOUE	Elisabeth	ADRETS	Chargée de mission
DEMONNAZ	Jacky	Mairie de Bonvillaret	Maire
DEVOS	Adrien	Adrets	Chargé de mission
DIOCHON	Isabelle	CAF de la Savoie	Conseillère thématique Relais Caf
DURBET	Yves	Syndicat du Pays de Maurienne	Président
DURIEUX	Gerald	Mairie de La Chambre	Maire
DURU- BASCHENIS	Christine	Syndicat du Pays de Maurienne	Chargée de mission services à la population
FAUDON	Nicolas	ASADAC-MDP	Chef de projet
FLANDIN	Danièle	Communauté de Communes Terra Modana	Secrétariat général - pôle services à la personne
GROS	Bénédicte	ADMR La Mauriennaise	Bénévole
HARS	Rozenn	Conseil Départemental de la Savoie	Vice-Présidente aux affaires sociales
HOOGTEILING	Tania	ADRETS	Stagiaire
HUGRON	Nicolas	AACA	Directeur
HUTTAUX	Valérie	Pôle Emploi - agence de Saint Jean de Maurienne	Responsable d'équipe

LARUAZ	Éric	Conseil Départemental de Savoie	Direction des politiques territoriales
LEMERLE	Claudine	CAF	Chargée de développement
LOISEL	Yves	Commune de ST LEGER	Adjoint
LONGHI DETIENNE	Raphaëlle	Syndicat du Pays de Maurienne	Chargée de mission coopération territoriale
LONGUEVILLE	Karen	Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise	Chargée de mission
MADOUMIER	Corinne	ACA st Jean de Maurienne	Directrice
MAILLET	Jean	UNADEL	Délégué général
MALBURET	Marcel	Mairie de St Colomban des Villards	Conseiller municipal
NGUYEN	Myriam	ACA St Michel	Agent de développement
ORUSA	Jean-Antoine	Communauté de Communes Maurienne Galibier	Directeur du service "petite enfance/enfance/jeunesse
PIGUET	Anne	Fédération centres sociaux des 2 Savoie	Déléguée adjointe
PORTAZ	Jean-Louis	Mairie de La Chapelle	Maire
PROVOST	Patrick	Mairie de St François Longchamp - Maurienne Tourisme	Maire
RAUX	Julie	Syndicat du Pays de Maurienne	Chargée de mission CDDRA - CTS
RÉMY	Pierre-louis	Conseil Local de Développement Pays de Maurienne	Président
REVOL	Alain	Communauté de Communes Le Pays du Royans	Président
RICHAUD	Régis	Communauté de Communes Le Pays du Royans	Directeur général des services
ROCHETTE	Christian	Mairie de Rémy de Maurienne	Maire, président de la CC de la Chambre
RYBOLOVIECZ	David	ARGOS consultants	Directeur associé, responsable du pôle politiques urbaines et sociales
TORRI	Johanna	Maison des Réseaux de Santé de Savoie- Dispositif d'appui à la coordination en santé	Référente de Proximité -Secteur Maurienne
TOSI	Marie-Yvelines	Conseil départemental - Délégation territoriale à la Vie Sociale Maurienne	Chef de service territorial PA-PH / CLIC
TRUSSON	François	Région Auvergne Rhône Alpes	Chargé de mission montagne
TURQUIN	Élise	UNADEL	Coordinatrice régionale
VALLA	Éric	Direction Départementale des Territoires	
VIALLET	Huguette	ADMR Arvan	Présidente